n° 127
13 juin
2014

Pages 2725
à 2730

UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'université (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, 17000 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html).
Les délibérations et arrêtés publiés peuvent être consultés dans leur intégralité aux services centraux (Technoforum – secrétariat général – porte 212).

TABLE DES MATIÈRES

ARRÊTÉS.....2727

Arrêté n° 2014 -206 du 20 mai 2014 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine sciences, technologies et santé mention travaux publics, spécialité encadrement de chantier.....2727

Arrêté n° 2014 - 214 du 27 mai 2014 portant nomination de jury de la licence professionnelle du domaine sciences, technologies, santé mention réseaux et télécommunications, spécialité administration et sécurité des réseaux.....2728

Arrêté n° 2014 - 215 du 1er juin 2014 portant nomination du jury de validation d'acquis de l'expérience en vue de l'obtention de tout ou partie du master du domaine sciences humaines et sociales mention histoire, spécialité e-tourisme et ingénierie culturelle des patrimoines.....2729

Arrêté n° 2014 - 216 du 1er juin 2014 portant nomination du jury de validation d'acquis de l'expérience en vue de l'obtention de tout ou partie de la licence professionnelle du domaine sciences humaines et sociales mention management des organisations, spécialité patrimoines, langues et tourismes.....2730

ARRÊTÉS

Arrêté n° 2014-206 du 20 mai 2014 portant nomination du jury de la licence professionnelle du domaine sciences, technologies et santé mention travaux publics, spécialité encadrement de chantier

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.613-1,
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle notamment son article 11,
Vu les propositions de M. le directeur de l'IUT,

ARRÊTE

Article 1 : pour la **licence professionnelle** du domaine **sciences, technologies, santé** mention **travaux publics**, spécialité **encadrement de chantier,** le jury est composé, pour l'année universitaire **2013-2014**, de :

BEZAGU Éric, professeur associé, **président**
AIT-MOKHTAR Abdelkarim, professeur des universités
ANCIANT Valérie, professeur agrégé
GENDRON Fabien, professeur agrégé
MAHIEUX Pierre-Yves, maître de conférences
TURCRY Philippe, maître de conférences
GALINET Christophe, chef d'entreprise, EIFFAGE TP, Aulnay s/s Bois (93)
VARENNE Vincent, directeur, agence COLAS, Dompierre sur Mer (17)

Article 2 : Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 : La directrice générale des services et le directeur de l'IUT sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 20 mai 2014.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2014-214 du 27 mai 2014 portant nomination de jury de la licence professionnelle du domaine sciences, technologies, santé mention réseaux et télécommunications, spécialité administration et sécurité des réseaux

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle, notamment son article 11,
Vu les propositions de M. le directeur de l'IUT,

ARRÊTE

Article 1 : Pour la **licence professionnelle** du domaine **sciences, technologies, santé**, mention **réseaux et télécommunications**, spécialité **administration et sécurité des réseaux,** le jury est composé, pour l'année universitaire **2013-2014**, de **:**

Alain GAUGUE, maître de conférences, **président**
Jamal KHAMLICHI, maître de conférences
Michel MENARD, professeur des universités
Jean-Christophe POPINOT, gérant E-WI TELECOM, St Jean d'Angely

Article 2 : Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 : La directrice générale des services et le directeur de l'IUT sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 27 mai 2014.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2014-215 du 1er juin 2014 portant nomination du jury de validation d'acquis de l'expérience en vue de l'obtention de tout ou partie du master du domaine sciences humaines et sociales mention histoire, spécialité e-tourisme et ingénierie culturelle des patrimoines

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation,notamment ses articles L. 613-3, L. 613-4 et R. 613-32 et suivants,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- Vu les propositions de Monsieur le doyen de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury chargé d'étudier les demandes de validation d'acquis de l'expérience en vue de l'obtention de tout ou partie du **master** du domaine **sciences humaines et sociales**, mention **histoire**, spécialité **e-tourisme et ingénierie culturelle des patrimoines** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Mickaël AUGERON, maître de conférences, **président**

Jean Christophe BURIE, maître de conférences

Xavier RAUTUREAU, ingénieur d'études

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la FLASH sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 1er juin 2014.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2014-216 du 1er juin 2014 portant nomination du jury de validation d'acquis de l'expérience en vue de l'obtention de tout ou partie de la licence professionnelle du domaine sciences humaines et sociales mention management des organisations, spécialité patrimoines, langues et tourismes

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation,notamment ses articles L. 613-3, L. 613-4 et R. 613-32 et suivants,
- Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle,
- Vu les propositions de Monsieur le doyen de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury chargé d'étudier les demandes de validation d'acquis de l'expérience en vue de l'obtention de tout ou partie de la **licence professionnelle** du domaine **sciences humaines et sociales**, mention **management des organisations**, spécialité **patrimoines, langues, tourismes** est composé pour l'année universitaire 2013-2014 de :

Mickaël AUGERON, maître de conférences, **président**
Jean Christophe BURIE, maître de conférences
Xavier RAUTUREAU, ingénieur d'études

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 :

La directrice générale des services et le doyen de la FLASH sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 1er juin 2014.

Le président
Gérard Blanchard